Sixième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies Déclaration sur la lutte contre le terrorisme au nom du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de prendre la parole aujourd'hui au nom des délégations de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie, ainsi que du Canada, appelées aussi le groupe CANZ.

Nous soulignons cette année le quinzième anniversaire de la tragédie du 11 septembre 2001. Nous devons constater que, trop souvent, même si la capacité de nous attaquer à des menaces sur tous les fronts s'est renforcée considérablement depuis ces attaques, malheureusement, la menace que fait peser le terrorisme persiste et évolue.

Aujourd'hui, des groupes extrémistes violents comme Daech et d'autres groupes inspirés par des idéologies extrémistes constituent une menace grave à la paix et à la sécurité internationales. Bien que la communauté internationale ait fait de réels progrès dans la lutte contre Daech, le maintien de l'existence de ce groupe et de sa capacité d'attirer des adeptes démontre le besoin permanent pour la communauté internationale de faire progresser nos activités de lutte contre le terrorisme, plus précisément de déployer davantage d'efforts pour prévenir et combattre la propagation de l'extrémisme violent.

Monsieur le président,

Nos pays sont déterminés à lutter contre le terrorisme international sous toutes ses formes et ils appuient fermement les efforts déployés par les Nations Unies en ce domaine. Nous saluons notamment le leadership du Secrétaire général Ban dans l'élaboration de son Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent.

En juin dernier, l'Assemblée générale a effectué son cinquième examen biennal de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies de 2006. Tous les États membres des Nations Unies ont réaffirmé que l'approche à quatre piliers de la Stratégie est fondamentalement solide et qu'une réponse efficace au terrorisme doit s'inscrire dans une perspective mondiale.

L'examen de cette année a également marqué une étape importante dans la reconnaissance du besoin d'assurer un équilibre entre les quatre piliers de la Stratégie, notamment en recommandant que les États membres mettent en œuvre les recommandations du Plan d'action du Secrétaire général pour la prévention de l'extrémisme violent.

Toutefois, nous faisons partie des pays qui sont déçus que le débat pendant l'examen ait créé autant de divisions et qu'il ait été si difficile de reconnaître l'importance d'agir pour prévenir la propagation de l'extrémisme violent. Nous aurions souhaité l'adoption d'un

libellé plus ferme sur la promotion du rôle et des droits des femmes et des jeunes dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

Laissez-moi souligner encore une fois que nos pays sont convaincus, et notre expérience nous le confirme, que l'extrémisme violent n'est d'aucune façon associé à une religion, une nationalité, une culture, un groupe ethnique ou un autre facteur. Les manifestations de l'extrémisme violent se produisent au sein de toutes les cultures et de toutes les régions. Et il ne peut jamais y avoir d'excuse ou de justification pour tout acte de terrorisme.

Monsieur le président,

Les pays du groupe CANZ félicitent les États membres qui ont pris des mesures l'année dernière pour ratifier et mettre en œuvre les divers instruments qui traitent du terrorisme et nous exhortons tous les États à démontrer leur engagement en adhérant aux instruments actuels de lutte contre le terrorisme.

Simultanément, il est regrettable qu'une convention exhaustive sur le terrorisme international continue d'échapper à la communauté internationale.

La prise de mesures efficaces à l'échelle mondiale exigent un leadership solide, à la fois de la part des États membres et des Nations Unies en tant qu'institution. Nous avons hâte que le nouveau Secrétaire général examine les propositions de changement à l'architecture de l'ONU sur les questions de contreterrorisme, comme l'a demandé la résolution sur l'examen de la Stratégie. La prise de mesures efficaces à l'échelle mondiale signifie aussi qu'il faut tirer parti de nos institutions régionales et d'autres institutions pour qu'elles proposent des solutions adaptées aux contextes locaux.

Cela dit, nous ne pouvons insister suffisamment sur l'importance de coordonner nos efforts, à la fois à l'intérieur de l'ONU et ailleurs, pour démontrer sans équivoque que nous sommes unis dans la lutte contre le terrorisme international.

Nous soulignons à cet égard les travaux du Forum mondial de lutte contre le terrorisme, qui a tenu sa septième réunion ministérielle plénière en septembre. Ensemble, les pays du groupe CANZ ont contribué à élaborer des réponses globales et solides au terrorisme par l'intermédiaire de ce forum important.

Nous nous réjouissons également de l'adoption unanime récente de la résolution 2309 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les menaces terroristes à l'aviation civile, qui envoie un message politique ferme sur la détermination des États membres à accorder la priorité à la sécurité de l'aviation. Elle complète d'autres résolutions du Conseil de sécurité qui portent sur la lutte contre le terrorisme. La résolution souligne le fait que les États membres doivent renforcer leur collaboration, y compris au sein de l'Organisation de l'aviation civile internationale et des organismes de l'ONU dont la vocation est la lutte contre le terrorisme, afin de traiter les menaces, les risques et les vulnérabilités aux attaques terroristes contre l'aviation civile.

Monsieur le président,

Les pays du groupe CANZ continueront de jouer un rôle actif dans la planification, l'élaboration et la mise en œuvre d'approches qui peuvent s'attaquer au poison de l'idéologie extrémiste violente, contrecarrer ses discours et renforcer la capacité de la communauté internationale à répondre aux menaces terroristes. Pour que ces mesures soient efficaces et légitimes, elles doivent être prises collectivement et dans le plein respect du droit international.

Dans ce contexte, nous demeurons conscients des obligations permanentes des États en vertu de la résolution 1373 du Conseil de sécurité des Nations Unies, de supprimer le financement du terrorisme, et de la résolution 2178 du Conseil de sécurité sur le recrutement et les déplacements des combattants terroristes étrangers. Ces résolutions continuent de fournir un cadre à la communauté internationale pour faire en sorte que les terroristes répondent de leurs actes. Nous devons demeurer vigilants pour veiller à ce que nos lois nationales respectives contiennent des dispositions qui permettent de poursuivre les personnes qui participent au terrorisme, où qu'elles soient.

Les pays du groupe CANZ sont déterminés à collaborer avec les autres États membres et avec les Nations Unies pour lutter contre le fléau du terrorisme international.

Merci, Monsieur le président.